



Appel aux franciliennes et franciliens pour le soutien à l'agriculture biologique, paysanne et citoyenne

L'Île-de-France concentre 20% de la population française sur 2% de la superficie du pays. La pression foncière y est donc particulièrement forte et en 30 ans la surface agricole a été réduite de 19%. Dans le même temps, l'agriculture francilienne s'est profondément transformée avec l'agrandissement des exploitations et le développement des grandes cultures au détriment du maraîchage, de l'arboriculture et de l'élevage. Ainsi le nombre d'exploitations a baissé de 60%, les grandes cultures occupent 90% des surfaces et la ceinture maraîchère de l'Île-de-France a très fortement régressé. Enfin, malgré un réel essor ces dernières années, les surfaces cultivées en bio (2%) restent bien inférieures à la moyenne nationale (6%).

Pourtant l'Île-de-France est aussi la région où la consommation de produits issus de l'agriculture biologique est supérieure à la moyenne nationale et où elle ne cesse d'augmenter (57% des franciliens déclarent acheter des produits bio au moins une fois par mois). 2276 entreprises franciliennes, représentant des milliers d'emplois, produisent, préparent, distribuent ou importent des produits bio. L'agriculture biologique constitue un véritable vivier d'emplois et une réelle opportunité de développement économique local. Malgré un accroissement de l'offre au cours des dernières années, avec près de 300 fermes engagées en mode de production biologique fin 2016, l'agriculture francilienne ne parvient que très partiellement à répondre à cette demande et à capter ce marché situé à ses portes.

Le Plan Bio 2014-2020, porté par l'État et la Région, entend assurer le développement de la production agricole locale en bio et la structuration d'une véritable filière bio régionale, en s'appuyant sur quatre actions prioritaires : ***doubler les surfaces bio d'ici 2017 et les tripler d'ici 2020, dynamiser les conversions, en maintenant un objectif de 10 à 15 installations en agriculture biologique par an, développer les outils de structuration collective de filières pour soutenir le développement des produits bio locaux, et encourager l'introduction de produits locaux, en particulier issus de l'agriculture biologique, dans la restauration collective.***

De nombreux acteurs sont engagés dans la réalisation de ces objectifs (collectivités, lycées agricoles, Biocoop, associations de citoyens, structures de développement agricole, chambres d'agriculture, PME, etc.). Pour envisager une évolution concrète des pratiques en agriculture, et faire vivre ce Plan Bio, les pouvoirs publics se doivent d'investir dans l'accompagnement, le conseil, la formation, les échanges de pratiques, l'élaboration de références, la communication ou encore la structuration de filière. Tous les candidats aux élections régionales s'étaient d'ailleurs engagés à maintenir voire augmenter ces financements.

Aujourd'hui, ces actions sont notamment portées en Île-de-France par le Pôle ABIOSOL¹. Ce partenariat créé en 2009, composé de paysans et de consommateurs, a pour but de développer la production et les installations en agriculture biologique. Les structures composant le Pôle ABIOSOL ont œuvré en faveur du décollage de la bio en Île-de-France et du développement des circuits courts de commercialisation. Depuis 2009, les crédits alloués par la région dans le cadre du Plan Bio leur ont ainsi permis d'accompagner l'installation de 89 nouveaux paysans bio, de former 250 paysans et candidats à l'installation aux techniques de productions biologiques, de permettre à 40 000 franciliens d'établir des partenariats avec 95 producteurs de la région, d'offrir à 40 entrepreneurs à l'essai l'opportunité de tester leurs projets sur des fermes franciliennes, ou encore d'acquérir 6 fermes biologiques avec le concours de l'épargne citoyenne.

Le doublement des surfaces en bio intervenu en Île-de-France entre 2009 et 2015 est une conséquence directe des actions menées par les membres du Pôle ABIOSOL et les autres acteurs du Plan Bio. Ceci démontre que l'implication citoyenne est un atout pour l'agriculture !

Alors que le Conseil Régional s'apprête à se prononcer sur son budget 2017, nous demandons donc le maintien des financements alloués à l'agriculture biologique à hauteur des crédits votés en 2015. Une enveloppe de 1,65M€ est nécessaire pour permettre à l'agriculture biologique et citoyenne de continuer à progresser et à se développer en Île-de-France. Afin de répondre réellement à la demande des citoyens, nous demandons à l'exécutif régional de garantir la mise en place d'un accompagnement efficace en allouant au moins 50% des fonds dédiés à l'accompagnement, aux conseils et à la formation des futurs paysans bio aux structures du Pôle ABIOSOL.

Ensemble, agissons pour une région qui œuvre pour une alimentation de qualité, saine, produite localement et accessible à tous, des paysages diversifiés et des territoires vivants, des agriculteurs et agricultrices heureux de faire leur métier et désireux de transmettre.

L'agriculture de demain ne se fera pas sans les citoyens !

APPEL SOUTENUE PAR :



¹ Le Pôle ABIOSOL est composé de

- Les Champs des Possibles est une couveuse d'activités agricoles qui permet aux futurs agriculteurs franciliens d'expérimenter leur projet en grandeur réelle avant installation, afin d'en assurer la viabilité et pérennité.
- Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Région Île de France œuvre pour le développement durable et le maintien de l'agriculture biologique par et pour les agriculteurs.
- Le Réseau AMAP Île-de-France fédère paysans et consommateurs, il accompagne une diversité d'acteurs dans le développement de projets agricoles économiquement pérennes et ancrés dans les territoires.
- Terre de Liens Île-de-France accompagne les candidats à l'installation dans leur recherche de foncier et mobilise collectivités et citoyens autour d'actions concrètes afin de préserver les terres et faciliter l'installation.